

Compte rendu Réunion du Conseil municipal du 02.03.2022

Le 2 mars 2022 à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de Malans s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, et sous la présidence de Monsieur Mickaël NICOLET, Maire, pour la session ordinaire du mois de mars 2022.

Étaient présents : Madame GARNIER-LIBOZ Agnès ; Madame GUINCHARD Aurélie ; Monsieur CHILLARON-PEREZ Manuel ; Monsieur GUINCHARD Florian ; Monsieur LONCHAMPT Anthony ; Monsieur MEMBRE Maurice ; Monsieur NICOLET Jérémy ; Monsieur NICOLET Mickaël.

Étaient excusés : -

Étaient absents : -

Il a été procédé, conformément à l'article « L2121-15 du code général des collectivités territoriales », à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil Madame GARNIER-LIBOZ Agnès, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Demande de bois de chauffage pour l'église & le foyer.

Par son courrier du 10 février 2022 M. NICOLET Claude demande l'attribution d'un lot de bois d'environ 6 stères, afin de constituer une réserve pour chauffer l'église et le foyer.

Le façonnage resterait à la charge du pétitionnaire.

Le conseil municipal, après avoir débattu :

- **Emet** un avis favorable à la demande,
- **Délivre** à titre gratuit le volume demandé par le pétitionnaire,
- **Autorise** M. CHILLARON-PEREZ Manuel à trouver un lot de bois.

Délibération 2022-04 : Taxe Consommation Finale d'Electricité.

Le Maire expose,

L'Etat souhaite la fixation d'un coefficient uniforme de la TCFE sur l'ensemble du territoire national à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour les petites communes (moins de 2000 hab.) le coefficient était de 6 et depuis le 1^{er} janvier 2022, il est de 8.5. Soit environ 4.2% de la facture d'électricité moyenne d'un ménage.

Lors de sa séance du 17 décembre dernier, le comité du SYndicat mixte D'Energie du Doubs (SYDED) a décidé de reverser 25% du montant de la taxe perçue aux communes de son territoire.

Ainsi toutes les communes bénéficieront du même niveau de reversement que les années passées.

Pour rappel le SYDED finance en partie les fonds de transition énergétique, l'électrification rurale, le renouvellement de l'éclairage public,...

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- **Emet** un avis favorable au reversement par le SYDED d'une fraction de 25% de la TCFE, à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **Autorise** M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Demande de subvention ADMR.

Le Maire expose,

L'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) et du service à la personne du secteur d'Amancey nous a adressé un courrier en date du 22 janvier, dans lequel elle sollicite une aide financière pour faire face au vieillissement de la population et aux financements publics et privés qui ne sont pas en phase avec les besoins.

Le conseil municipal, après en avoir débattu :

- **Souhaiterait** avoir plus de renseignements pour prendre une juste décision.

Le sujet sera donc reporté au prochain Conseil.

Délibération 2022-05 : Essais de voitures.

M. Le Maire expose :

Mr GAVIGNET Pascal a adressé un courrier et une demande d'arrêté de police de la circulation, dûment rempli, en Mairie afin de solliciter la fermeture de la route communale N° C2 de - Malans rue de la vierge à Ferme de Saint Loup - l'après-midi du Samedi 05 mars 2022 afin de réaliser des essais pour 2 voitures de compétition en vue de la saison de rallye 2022.

Les essais auraient lieu de 12h00 à 19h00.

Conformément à la réglementation le Maire, en cas d'accord, doit prendre un arrêté municipal temporaire portant restriction de la circulation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à la demande de M. GAVIGNET Pascal,
- **Autorise** M. le Maire à prendre un arrêté municipal temporaire portant restriction de la circulation sur la route communale N°2.

Ilot de sénescence :

Suite à la séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2021, il avait été délibéré, à l'unanimité des présents, de proposer une partie de la parcelle forestière N°5 (Crimont) en îlot de sénescence (ou îlot de vieillissement) pour une période de 30 ans.

M. CHILLARON-PEREZ Manuel, M. NICOLET Jérémy ont accompagné M CRETIN Emmanuel animateur NATURA 2000 et l'agent de l'ONF M. DE GONGORA Félix pour effectuer le 16 février, sur la parcelle, un contingentement des arbres et de la surface, qui pourrait être allouée pour le programme de sénescence.

L'équipe a recensé 125 arbres éligibles sur environ 3Ha.

Un agent de l'ONF doit déterminer les limites exactes dans les semaines à venir. Nous pourrions ensuite délibérer.

Voirie D291 :

N'ayant pas reçu toutes les informations, le sujet est reporté au prochain Conseil.

Divers :

- **Factures :**
 - o LANGUILLE : Intervention sur le chauffe-eau du 2 rue du chalet 43.38€ TTC.
 - o A2S : Facture du nettoyage des regards village et STEP, pour un montant de 524.00€ HT soit 576.40€ TTC.
 - o ONF : Versement de la vente des 47.062 M3 de Hêtre à CALVI pour un montant de 3 318.61€
Versement de la vente de bois à MARSOLAT SAS pour un montant de 9 356€
Versement de la vente de bois à A.J WOOD pour un montant de 8 777€
 - o DUCHESNE : Facture de la taille des roseaux de la STEP pour un montant de : 1250€

- **VCO :** Le Vélo Club d'Ornans traversera notre Commune le dimanche 08 mai.

- **ENQUETE PUBLIQUE :** Une enquête publique sur l'achèvement du contournement de Besançon entre les « Boulevards et Beure » est lancée jusqu'au 31 mars 17H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.